



Paielement Flash CB Franfinance Abus

Par **DONIZEAU Mike**, le **06/01/2017** à **15:40**

Bonjour,

Je vous contacte car le 21/09/2016 ma femme à fait usage d'une facilité de paiement Flash 4x CB auprès de Franfinance indirectement en passant par un magasin de vente de matériel d'occasion, dont l'achat était un ordinateur d'un montant de 189,99euros

Lors de l'ouverture du contrat elle a fait un versement comptant de 47,52 euros. Le vendeur soulignant bien que si sa carte bleu fonctionnait au premier versement comptant les paiements échelonné se ferait automatiquement avec ce genre de contrat.

Or jusqu'à décembre 2016 elle n'as pas eu de nouvelle de Franfinance ni trace d'impayé sur son compte bancaire. A mi-décembre elle à reçu un appel de Franfinance réclamant la totalité de la somme. Elle a été de bonne foi et à demander qu'on lui échelonne comme dit sur le contrat car elle n'avait pas la somme entière.

Franfinance a refusé, étant donné qu'elle était au travail elle a du reporter son appel, le suivant par manque de chance elle ne l'as pas entendu puis eux non pas décrocher, et à peine une semaine s'est passé que subitement elle à reçu une lettre simple pour menacer de la mettre FICP puis deux jours après une autre lettre simple expliquant que ma femme était FICP pour la somme restante de 94 euros. Et que son contrat se résiliait donc pour impayé.

Le soucis c'est que sur le contrat il est écrit que Franfinance se réserve le droit de resilier le contrat en cas de défaillance de notre part et seulement par le biais d'une annonce sous huit jours en lettre recommandée. Nous avons jamais eu de recommander. Pour moi j'estime qu'il n'y aucune trace car un appel téléphonique ne vaut rien du tout il me semble.

Le comble c'est que ce sont eux qui n'ont jamais prélever son compte et la banque n'as jamais refusé quoi que ce soit de leur part puisqu'il n'ont rien fait alors qu'ils aurait pu car elle avait déjà fait un versement comptant au premier échelonnement comme dit plus haut.

Maintenant ils ont envoyé ça à un service minable de recouvrement qui lui demande 247euros au lieu des 94euros qui restait à payé et qui au final elle s'était résigné à payé en totalité pour calmer leurs ardeurs.

Et elle à gagné un FICP pour ses 21 ans avec toute son honnêteté. Que pouvons nous faire pour stopé cette mascarade s'il vous plait ? Hors de question de payé 247euros.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.